

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENT SUR SAULDRE, convoqués le dix-huit mars deux mil dix-neuf, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRESENTS : M. Denis MARDESSON, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mme Bérengère ROUSSELIERE, Mme Sophie ESPEJO, M. Guy LANDRY, M. Jean CASSIER, Mme Annette RAFIGNAT, M. Marc WAMBERGUE, Mme Marie-Agnès AUGER, M. Philippe STROOBANT, M. Jean-Pierre GOURDOU, M. Pascal VILAIN

ABSENTES EXCUSEES : Mmes Suzanne HOLODENKO, Caroline ROBLIN,

ABSENTE : Mme Josiane CHOLLET,

ETAIENT REPRESENTES : Mme Anne CASSIER a donné procuration à M. Denis MARDESSON
M. Guy LEMONNIER a donné procuration à M. Jean CASSIER
Mme Aline GARNIER a donné procuration à M. Guy LANDRY
M. Jean-Marc OPIGEZ a donné procuration à M. Jean-Marc LETOURNEAU

M. Philippe STROOBANT a été élu secrétaire de séance



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
BUDGET DE LA COMMUNE

Vu l'article L.1612-12 et l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 de la commune, présenté par Monsieur MONESTIER, comptable du Trésor.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} avril 2019.

Considérant que le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget de la commune est conforme aux écritures du compte administratif et ne donne lieu à aucune observation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable

du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit à passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'article L.1612-12 et l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du service de l'eau et de l'assainissement, présenté par Monsieur MONESTIER, comptable du Trésor.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} avril 2019.

Considérant que le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget du service de l'eau et de l'assainissement est conforme aux écritures du compte administratif et ne donne lieu à aucune observation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit à passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur Denis MARDESSON se retire et ne participe pas à la délibération.

Vu les articles L.1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2019,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LETOURNEAU, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Denis MARDESSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LUI DONNE acte de la présentation du compte administratif 2018 qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2018 - COMMUNE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 117 507,10	2 321 382,01	203 874,91
	SECTION D'INVESTISSEMENT	396 753,92	491 348,73	94 594,81

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	SECTION DE FONCTIONNEMENT		53 988,53
	SECTION D'INVESTISSEMENT	194 305,77	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		2 708 566,79	2 866 719,27	158 152,48

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	36 026,08	2 400,00
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	36 026,08	2 400,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 117 507,10	2 375 370,54	257 863,44
	SECTION D'INVESTISSEMENT	627 085,77	493 748,73	-133 337,04
	TOTAL CUMULE	2 744 592,87	2 869 119,27	124 526,40

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2018 du budget de la commune,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Denis MARDESSON se retire et ne participe pas à la délibération.

Vu les articles L.1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2019,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marc LETOURNEAU, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Denis MARDESSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LUI DONNE acte de la présentation du compte administratif 2018 qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2018 - EAU ET ASSAINISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	400 277,60	351 731,16	- 48 546,44
	SECTION D'INVESTISSEMENT	120 185,45	133 960,92	13 775,47

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	SECTION DE FONCTIONNEMENT		96 365,28
	SECTION D'INVESTISSEMENT		225 929,88

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		520 463,05	807 987,24	287 524,19

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	55 104,38	
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	55 104,38	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	400 277,60	448 096,44	47 818,84
	SECTION D'INVESTISSEMENT	175 289,83	359 890,80	184 600,97
	TOTAL CUMULE	575 567,43	807 987,24	232 419,81

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2018 du budget du service de l'eau et de l'assainissement

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} avril 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2018, certifiés exacts par le Receveur Municipal :

DECIDE, l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2018 d'un montant de 257 863,44 € comme suit :

- Affectation en section d'investissement - compte 1068 de la section d'investissement : 133 337,04 € (RI)
- Report - compte 002 (RF) de la section de fonctionnement : 124 526,40 €

DECIDE, l'affectation du résultat déficitaire d'investissement de l'exercice 2018 de 99 710,96 € comme suit :

- Report - compte 001 de la section d'investissement : 99 710,96 € (DI)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} avril 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2018 certifiés exacts par le Receveur Municipal :

DECIDE l'affectation du résultat excédentaire d'exploitation de l'exercice 2018 de 47 818,84 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Report - compte 002 de la section d'exploitation : 47 818,84 € (RF)

DECIDE l'affectation du résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2018 de 239 705,35 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Report - compte 001 de la section d'investissement : 239 705,35 € (RI)

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2019

Le Conseil Municipal,

. Vu les bases d'impositions prévisionnelles pour 2019 notifiées par la Direction des Finances Publiques,

. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

. Vu l'avis de la commission des finances en date du 1^{er} avril 2019 proposant de maintenir les taux des taxes locales de 2018, pour l'année 2019.

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de fixer comme suit les taux des taxes locales pour 2019 :

- Taxe habitation : 24,46 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 17,86 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 48,79 %
- Contribution foncière des entreprises : 27,02 %

Soit un produit fiscal attendu de 1 133 155 euros.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Le Conseil Municipal, vu la proposition de sa commission associations et de sa commission des finances, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

D'accorder les subventions de fonctionnement pour 2019 aux associations selon le tableau ci-après, pour un montant total de 68 900 euros.

Madame RAFIGNAT, Messieurs LANDRY et WAMBERGUE se retirent et ne prennent pas part au vote.

ASSOCIATIONS	subvention 2018	2019		
		Demandé	Proposé	Voté
CULTURE				
Les amis du cinéma	1 300,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
Centre culturel et de loisirs	1 500,00	1 700,00	1 600,00	1 600,00
CCLA Théâtre	1 000,00	1 100,00	1 000,00	1 000,00
Happy Dance	200,00	200,00	200,00	200,00
Foly Danse	200,00		-	-
Harmonie Sauldre et Sologne	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
Ecole de Musique SI FA SI LA	6 300,00	7 000,00	6 500,00	6 500,00
Septembre musical Concerts	800,00	800,00	800,00	800,00
Septembre musical spectacle Mikrokosmos			1 200,00	1 200,00
Les Amis de la Bibliothèque du Cher	50,00	50,00	50,00	50,00
Les Amis du Patrimoine	200,00	1 500,00	1 300,00	1 300,00
UCPS	50,00	pas de montant	-	-
3 Âmes Arts	200,00	200,00	200,00	200,00

SOCIALE				
Coopérative Scolaire Albert Camus	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Amicale Laïque d'Argent	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Les P'tits Plumeux	25 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Comité des Fêtes	3 200,00	4 900,00	3 200,00	3 200,00
Feu d'Artifice + bal (Comité des Fêtes)	4 500,00	4 600,00	4 500,00	4 500,00
Comité des Rifles	1 400,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
COS du Personnel Communal	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Secours Catholique	100,00	200,00	100,00	100,00
Secours populaire	100,00	pas de montant	-	-
SPORT				
Athlétisme	450,00	500,00	500,00	500,00
CSA Foot	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Ecole de Foot				
CSA Tennis	700,00		-	-
Gym'Argent	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
La Flèche d'Argent	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
ESA Basket		480,00	400,00	400,00
Marcheurs Randonneurs Argentais	300,00	400,00	350,00	350,00
Pétanque Argentaise	700,00	700,00	700,00	700,00
Le Pêcheur Solognot	600,00	600,00	600,00	600,00
Pêche Sportive Argentaise	150,00	250,00	200,00	200,00
Moto Club d'Argent	1 200,00	1 500,00	100,00	100,00
Bad'argent	400,00	600,00	400,00	400,00
AS Collège	100,00	pas de montant	100,00	100,00
T2CM	100,00		-	-
NF Racing Team		pas de montant	100,00	100,00
Les p'tits pilotes argentais	50,00	150,00	50,00	50,00
DIVERS				
DDEN (Section d'Aubigny)	30,00		-	-
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200,00	2 000,00	1 200,00	1 200,00
UCAA	900,00		-	-
UNC-AFN	100,00	100,00	100,00	100,00
CDAD (Accès aux Droits)	500,00	pas de montant	500,00	500,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00	200,00	150,00	150,00
LEZ'ARTS Ô Collège		pas de montant	100,00	100,00
Club théâtre collège Aubigny	100,00	pas de montant	100,00	100,00
Réserve		-	1 200,00	1 200,00
TOTAL	64 430,00	71 130,00	68 900,00	68 900,00

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Approuve, à l'unanimité des membres présents,

Le tableau d'amortissement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2019 suivant le détail ci-dessous :

Réseau d'eau potable :

- Valeur actif brut en cours d'amortissement : 1 926 394,39 euros
- Valeur amortie au 31/12/2018 : 719 033,04 euros
- Annuité d'amortissement 2019 : 43 857,73 euros

Réseau d'assainissement eaux usées :

- Valeur actif brut en cours d'amortissement : 2 184 831,40 euros
- Valeur amortie au 31/12/2018 : 985 297,86 euros
- Annuité d'amortissement 2019 : 51 033,24 euros

Le montant de ces annuités figurera aux comptes correspondants du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2019.

AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS
AUX TRAVAUX DU SDE 18, DE GRDF ET D'ORANGE ET DES FRAIS LIES A LA
REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME POUR 2019 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire, approuve, à l'unanimité des membres présents, le tableau d'amortissement des participations aux travaux du Syndicat départemental d'électricité et des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme pour l'exercice 2019, ainsi qu'il suit :

➤ **Budget communal :**

Travaux du SDE 18

- Montant à amortir : 71 352,28 euros
- Montant amorti au 31/12/2018 : 30 183,17 euros
- Annuité d'amortissement 2019 : **14 270,34 euros**

Travaux Orange et GRDF

- Montant à amortir : 6 513,60 euros
- Montant amorti au 31/12/2018 : 2 231,52 euros
- Annuité d'amortissement 2019 : **1 302,72 euros**

Réalisation des documents d'urbanisme

- Montant à amortir : 20 209,19 euros
- Montant amorti au 31/12/2018 : 0,00 euros
- Annuité d'amortissement 2019 : **4 041,84 euros**

Le montant de ces annuités figurera aux comptes correspondants du budget communal pour l'exercice 2019.

**AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2019**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Approuve, à l'unanimité des membres présents,

Le tableau des amortissements des subventions d'équipement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

➤ **Réseau d'eau potable :**

- Montant à amortir : 193 579,57 euros
- Montant amorti au 31/12/2018 : 30 853,43 euros
- Annuité d'amortissement 2019 : 3 871,58 euros

➤ **Réseau d'assainissement d'eaux usées :**

- Montant à amortir : 731 972,99 euros
- Montant amorti au 31/12/2018 : 228 581,91 euros
- Annuité d'amortissement 2019 : 20 251,72 euros

Le montant de ces annuités figurera aux comptes correspondants du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour 2019.

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le projet préparé par sa commission des finances, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents :

Le budget primitif 2019 de la commune.

PRECISE que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au niveau du chapitre.

PRECISE que les crédits de la section d'investissement sont votés :

- au niveau de l'opération.
- au niveau du chapitre budgétaire pour les comptes de classe 001, 10, 16, 27 et 28.

**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet préparé par sa commission des finances, et après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents :

Le budget primitif 2019 du service de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

PRECISE que les crédits de la section d'exploitation sont votés au niveau du chapitre.

PRECISE que les crédits de la section d'investissement sont votés au niveau du chapitre.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET
SOLOGNE PORTANT INTEGRATION DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE
« PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET
CARTE COMMUNALE »**

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24/03/2014 rend les Communautés de communes compétentes de droit en matière de PLU dans un délai de trois ans, sauf opposition de 25% des communes représentant 20% de la population dans les trois mois précédant l'échéance fixée au 27/03/2017.

Conformément aux débats tenus au niveau intercommunal début 2017, les communes membres de la Communauté de communes Sauldre et Sologne ne se sont pas opposées à ce transfert de compétence. Or il s'avère que les statuts de la Communauté de communes n'avaient jamais fait l'objet d'une mise à jour.

Par délibération n°2019-01-003 en date du 29 janvier 2019, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la mise en conformité des statuts de la Communauté de communes Sauldre et Sologne afin d'intégrer à la compétence « aménagement de l'espace » au sein des compétences obligatoires : « Plan local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Il convient désormais d'acter cette modification statutaire au sein des conseils municipaux des communes membres.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Sauldre et Sologne ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER le transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

Article 2 : D'ADOPTER les nouveaux statuts de la Communauté de communes tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 3 : D'AUTORISER le maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les taux moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,

Vu la délibération en date du 22 mai 1992 ;

Vu la délibération n°08/2010 du 18 février 2010 ;

Vu la délibération n°08/2017 du 27 février 2017 ;

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués au-delà des heures normales de services, à l'occasion des consultations électorales est assurée soit :

- en Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires(IHTS),

- en Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents qui ne peuvent prétendre à l'IFTS et dans la mesure où les heures supplémentaires n'ont pas été compensées par une récupération pendant les heures normales de services,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)

- Bénéficiaires

Il est institué l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant des grades suivants :

Filière	Grade
Administrative	Attaché principal

Le montant de référence sera celui de l'IFTS de 2^{ème} catégorie assorti du coefficient 8.

Les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

- Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, Monsieur le Maire fixera les attributions individuelles, en fonction du travail effectué, selon les modalités de calcul de l'IFCE et dans la limite des crédits inscrits.

Article 2 : Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Attribution des IHTS

Il est décidé d'attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires au personnel ayant participé aux opérations électorales et ne pouvant prétendre aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et n'ayant pas récupéré le temps supplémentaire effectué. Les agents non titulaires pourront percevoir les IHTS selon les mêmes conditions que les fonctionnaires.

Les agents concernés relèvent des cadres d'emploi suivants :

Filière	Grade
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Modalités de calcul

Les agents employés à temps complet percevront les IHTS selon le tarif des heures supplémentaires de dimanche, et éventuellement de nuit, correspondant à leur indice, et calculées selon les articles 7 et 8 du décret n° 2002-60 précité.

Attributions individuelles

Monsieur le Maire procédera aux attributions individuelles en fonction des heures effectuées à l'occasion des élections.

Article 3 : Périodicité de versement

Le paiement de ces indemnités sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

Article 4 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mai 2019.

Article 5 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 6 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL PAR LA SA HLM FRANCE LOIRE AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier émanant de la Direction Départementale des Territoires en date du 4 mars, la S.A. d'H.L.M. France Loire nous a fait part de son souhait de procéder à la vente d'un logement locatif social situés sur la commune.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Direction Départementale des Territoires consulte la Ville d'Argent sur Sauldre en qualité de commune d'implantation afin de solliciter l'avis du Conseil Municipal sur la vente de ce logement social appartenant à la S.A. d'H.L.M. France Loire.

Cet appartement est un T5 situé 2 rue Jean Mermoz et est proposé au locataire occupant au prix de 67 680 €.

Considérant que la vente de ce logement du parc locatif social n'affectera pas de manière significative le parc global de logements de ce type sur la commune,

Considérant que l'état d'entretien de ces logements autorise une vente dans de bonnes conditions,

Considérant que le prix de vente est en cohérence avec les prix de cession de logements comparables sur ce secteur,

Monsieur le Maire propose donc de donner un avis favorable sur ce projet de vente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

De donner un avis favorable à la vente de ce logement, sis 2 rue Jean Mermoz et appartenant à la S.A. d'H.L.M. France Loire.

ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE VAL DE BERRY

Monsieur le Maire expose que les maisons de ville de la rue Lakanal et de la rue du 4 septembre, construites par Val de Berry seront terminées début juillet.

Il avait été convenu que la commune deviendrait propriétaire de certaines parcelles de voirie dont Val de Berry est propriétaire afin d'y réaliser un parking et un cheminement piéton.

Val de Berry va donc procéder à la rétrocession à la commune des parcelles cadastrées AK 655, 658, 660 et 663. La superficie de l'ensemble de ces parcelles est 360 m².

La rétrocession se fera à l'euro symbolique, sous forme d'acte administratif rédigé par Val de Berry.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'accepter la rétrocession des parcelles à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles AK 655, AK 658, AK 660 et AK 663 par Val de Berry ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer tous les actes nécessaires ;

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises par délégation du Conseil Municipal, conformément à la délibération du 20 juin 2014 :

- N° 18D/2019 : Autorisation de souscription d'une carte pour l'achat de carburant à la station U
- N° 20D/2019 : contrat de dématérialisation des factures par une passerelle d'échanges sécurisées avec SEGILOG
- N° 29D/2019 : contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel ORPHEE pour la bibliothèque
- N° 36D/2019 : Fixation des tarifs des activités et sorties proposées par la maison des jeunes - complément
- N° 42D/2019 : Nomination d'un régisseur intérimaire pour la régie de recettes du musée des métiers

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE, des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS - QUESTIONS DIVERSES

LES TRAVAUX ET PROJETS

QUARTIER DE LA MAIRIE

La construction des six maisons par Val de Berry avance au rythme prévu. Il n'y a pas de retard des entreprises et les maisons doivent être livrées début juillet.

Les travaux de voirie de la rue Lakanal reprennent à partir du 15 mai pour s'achever au début de l'été.

Le lavoir a été réparé, nettoyé et remis en eau. Il convient de réaliser les travaux d'électricité (compteur et éclairage) afin que Les Amis du Patrimoine puissent l'aménager. Le local attenant a été vidé : il va pouvoir être démoli. La commune va acquérir les parcelles nécessaires pour réaliser le parking rue du 4 septembre ainsi que le cheminement vers la maison des jeunes.

Les 2 petites maisons vont être ravalées ainsi que l'annexe de la maison des jeunes. Tout devrait être achevé cet été.

PLACE DU MARCHÉ

Réalisation de la plateforme pour la borne de recharge électrique. Les arbres ont été plantés, la mise en place des bancs ainsi que celle d'un panneau d'affichage municipal reste à faire.

ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC

Demande de devis au SDE 18 pour l'éclairage du quartier du lotissement Gaboret (en particulier route de saint Florent) et pour la réfection de l'éclairage entre Super U et l'EHPAD.

PASSERELLE SUR LE CANAL

Les devis pour la réalisation de la passerelle ainsi que la structure béton ont été signés. Les travaux d'analyse du sol sont en cours.

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les travaux sont achevés. Il reste à réaliser l'aménagement avec le mobilier, les rideaux et la lustrerie. La bibliothèque ancienne qui a été restaurée doit être installée la semaine prochaine.

AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX

Réaménagement du musée des métiers : l'association « Les Amis du Patrimoine » a effectué un très beau travail de rénovation et remis en état plusieurs salles d'exposition.

POLE MUSICAL ET CULTUREL

Les diagnostics amiante et plomb ont été réalisés ainsi que le diagnostic énergétique. Une réunion de présentation des résultats aura lieu le 17 avril prochain devant la commission travaux..

ACQUISITION DU TERRAIN DES PETITS ET GRANDS PRES

Nous sommes toujours en attente d'une réponse des vendeurs. Le prix proposé est de 7.500 euros frais de notaire inclus.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Diagnostic du château d'eau : l'épaufrure de son revêtement rend nécessaire un diagnostic complet de cet ouvrage afin de s'assurer qu'il n'est pas dangereux.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Les conseils des deux écoles se sont tenus dernièrement et ne font remonter aucune demande particulière.

CCAS : le conseil d'administration a voté le budget 2019 le vendredi 29 mars dernier. Le bilan du portage de repas à domicile est positif avec 18 personnes par jour qui bénéficient de ce service. Le vélomoteur de prêt a été volé. Nous sommes en attente de la réponse de l'assurance pour envisager son remplacement, en raison de sa réelle utilité pour les demandeurs d'emploi qui n'ont pas de véhicule. Cela pourrait conduire à demander une augmentation de la subvention versée par la commune.

Acquisitions tableaux numériques : nous sommes toujours en attente des réponses à nos demandes de subventions (DETR/ ENIR).

Vacances de Pâques : le thème de ces vacances sera « le corps humain »

Séjour mutualisé pour les jeunes, organisé par la Communauté de communes Sauldre et Sologne : les inscriptions, pour le séjour prévu du 7 au 13 juillet 2019 à Bielle (Pyrénées Atlantiques), auront lieu du 25 avril au 25 mai.

Inter centre : cette journée aura lieu à Argent le 16 juillet 2019 et sera organisée par l'équipe d'animation du Centre de loisirs.

FETES ET MANIFESTATIONS

Lundi 22 avril : chasse aux œufs dans le parc du château à 15h30
Ouverture du musée à compter du mercredi 24 avril
Cérémonie du 8 mai : rassemblement place du marché à 8h45

Fête de la « Rose de Mai » :

- Dîner Concert de la Lyre argenteuse : samedi 25 mai
- Fête foraine Place du Marché
- Brocante dans le Parc du Château : dimanche 26 mai
- Elections européennes : dimanche 26 mai

CULTURE COMMUNICATION

Musée

Ouverture le 24 avril avec l'exposition de la collection de Monsieur MAROIS sur la construction du Canal de la Sauldre jusqu'en juillet.

De juillet à mi-août : exposition de photographies sur les sites de la Route Jacques Cœur en collaboration avec la PEP.

Exposition de peintres argentais amateurs de mi-août au 15 septembre pour clôturer la saison.

10 mai : première séance de « Crime au musée » sur réservation

Concerts

Septembre musical : les 4 dimanches de septembre

Mikrokosmos en octobre

COMMERCE - VIE ECONOMIQUE

Relais de la Poste : il a été vendu à un théâtre situé à l'île Saint Denis en région parisienne

Ouverture prochaine d'une boutique de déstockage rue nationale

Fleuriste : cession de la boutique « Atelier floral » par Madame Amoroso à Madame Germain

La confection d'Argent recrute : son effectif actuel est de 26 salariés, l'entreprise recrute 5 nouveaux salariés et cherche à acquérir un local de 1 800 m² à 2 000 m². Le terrain restant disponible sur la zone d'activités des Aubépins pourrait leur convenir.

Le marché immobilier évolue favorablement avec les ventes de nombreuses maisons mais aussi beaucoup de déclarations préalables de travaux et de permis de construire délivrés par la commune. Monsieur le Maire se félicite de cette évolution positive.

ALERTE GENDARMERIE

La présence des « bitumeurs britanniques » a été signalée sur le département du Cher. Il convient donc d'être vigilant et d'appeler la population à la prudence afin d'éviter cette escroquerie en appelant la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.